

Vie libournaise et services de proximité

Accéder aux informations locales

Libourne.fr

Sur le site officiel de la ville de Libourne, vous retrouvez les démarches en ligne, les actualités, l'agenda des événements, les services proposés mais également un onglet dédié sur lequel plus précisément vous accèderez à toutes les démarches qui vous concernent.

L'application « Libourne dans ma poche »

Libourne dans ma poche vous facilite la vie quotidienne en proposant selon vos choix des blocs d'informations dédiés : transport, théâtre, parkings en temps réel, cinéma, ... elle vous permet aussi d'accéder aux démarches en ligne liées au service de l'état civil, de vérifier les dates de collectes des déchets et bien plus encore. L'application est téléchargeable pour smartphone sur Google Play et Apple Store.

Séances du Conseil Municipal

Chaque Conseil Municipal est diffusé en direct sur le compte Facebook de la ville, sur YouTube et sur www.libourne.fr.

Vous pouvez également y assister en prenant place dans le public ou revoir les séances sur ces plateformes de diffusion.

Interpellation citoyenne, intervenez en conseil municipal !

Le droit d'interpellation citoyenne permet à chaque habitant de Libourne de poser une question aux élus du conseil municipal sur tout sujet concernant la vie locale et relevant de la compétence communale.
Retrouvez toutes les démarches sur le site de la ville

Accompagner vos démarches

La ville de Libourne

La Mairie de Libourne vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h.

- Par téléphone : 05 57 55 33 33
- Par courrier : Mairie de Libourne - 42 place Abel Surchamp - 33500 Libourne

Réalisation d'un passeport, d'une carte d'identité, une demande d'acte, les services de l'État Civil et des Affaires générales vous accueillent le lundi et mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h, le mardi de 8h30 à 18h (hors vacances scolaires*), le jeudi de 8h30 à 12h30, le vendredi de 8h30 à 17h (hors vacances scolaires*).

Le service des Affaires générales gère aussi les formalités suite à un décès et vous donnera toutes les informations pratiques sur les cimetières de la commune.

**Pendant les vacances scolaires, le mardi et le vendredi, les services sont ouverts de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h. Les services sont fermés au public les jeudis après-midi afin de pouvoir enregistrer les demandes de PACS.*

Les services de l'urbanisme sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30. Les instructeurs sont disponibles les mardis et jeudis matins uniquement sur rendez-vous.

Pour obtenir des renseignements sur le droit des sols et la réglementation en vigueur, le dépôt de demandes d'urbanisme, contactez le 05 57 55 33 79

- Pour des demandes réservées au foncier, contactez le 05 57 55 33 56
- Pour toutes demandes de subventions, contactez le 05 57 55 55 28

La ville de Libourne met tout en œuvre pour simplifier l'accès aux services municipaux et faciliter les démarches administratives sur www.libourne.fr.

Le Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Libourne met en œuvre l'aide et l'action sociale définie par la municipalité, en lien avec le département, La Cali (Communauté d'agglomération du Libournais) et les associations. Il regroupe plusieurs services :

- Résidences Autonomie et Animation Séniors
- Service Autonomie à Domicile (aides et soins à domicile)
- Solidarité Insertion
- Mission Handicap

Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h.

- 05 57 55 33 70
- ccas@libourne.fr
- 146 rue du Président Doumer - 33500 Libourne

ACCEO, une solution d'accessibilité

L'accueil téléphonique et physique, via Accéo, favorise l'accès aux différents services de la ville aux personnes sourdes ou malentendantes.

Si vous êtes sourd ou malentendant :

- pour bénéficier d'un accueil téléphonique adapté, vous pouvez cliquer sur le lien : <https://app.acce-https://www.libourne.fr/citoyenne/seniors/vie-libournaise-et-services-de-proximite?>

Vous choisissez ensuite dans le menu le service que vous voulez joindre. Vous pouvez ensuite faire le choix d'une transcription instantanée de la parole ou d'une visio interprétation en langue des signes.

- Pour bénéficier d'un accueil physique adapté à la mairie et au CCAS, le personnel d'accueil équipé de sa tablette contactera Acceo et une interprétation en langue des signes ou un sous titrage vous sera proposé.

Repérez-vous dans votre quartier

Nord :

- Quartiers Saint-Ferdinand, Les Charruauds et Les Dagueys
- Délimité par les avenues Clémenceau, de l'Europe et Jean Monnet - incluses - et par le quai de l'Isle.

Nord-Est :

- Quartiers du Lycée Max Linder et de l'Hôpital
- Délimité par l'avenue des Anciens Combattants d'AFN et la route de Saint-Emilion - incluses - et par les avenues Clémenceau, de l'Europe et Jean Monnet.

Centre :

- Quartiers de la bastide et de la gare
- Incluant le quai de l'Isle, les allées Robert Boulin, la rue Pline Parmentier, l'avenue Galliéni et le cours des Girondins

Est :

- Quartiers de l'Epinette, du Verdet et de Carré
- Délimité par les avenues de Verdun et du Général de Gaulle - incluses - et par l'avenue des Anciens Combattants d'AFN et la route de Saint-Émilion.

Sud :

- Quartiers Montaudon, Garderose, Condat et La Plante
- Délimité par le cours des Girondins et les avenues de Verdun et du Général De Gaulle.

